

Jour de paie



- Stéphanie Petibon : « Voilà pour toi Philippe, et voilà pour vous Isabelle... »
- Philippe Cadet : « Ah non, ce n'est pas pour moi, c'est pour toi, Isabelle. »
- Stéphanie Petibon : « Ah, pardon. »
- Isabelle Mercier : « C'est dommage, j'aimerais bien avoir le salaire de Philippe ! »
- Philippe Cadet : « Eh bien ! Les cotisations salariales ne diminuent pas ! »
- Stéphanie Petibon : « Et les cotisations patronales ! »
- Danielle : « Cotisations salariales ? Cotisations patronales ? »
- Stéphanie Petibon : « Eh oui, on ne peut pas avoir les avantages sociaux sans cotisation. »
- Danielle : « Je ne comprends pas... »
- Philippe Cadet : « C'est simple, le salaire brut n'est pas égal au salaire net. »
- Stéphanie Petibon : « Eh oui, le salarié doit cotiser, il doit payer, par exemple, une assurance chômage, une assurance maladie, une assurance vieillesse. Ces cotisations sont déduites de son salaire brut. »

- Philippe Cadet : " Ce sont les cotisations salariales."

- Isabelle Mercier : " Tu comprends maintenant qu'il y a une différence entre salaire brut et salaire net. Quand tu vas chercher un travail, on va t'annoncer le salaire brut. Il faut enlever environ 20% pour avoir le salaire net."

- Stéphane Petibon : " 20% de cotisations salariales, mais 50% de cotisations patronales."

- Danielle : " Oh, c'est compliqué !"

- Isabelle Mercier : " Tiens par exemple, une personne au SMIC gagne environ 6 000 francs bruts par mois. Le patron paie 6000 francs + 50% de charges patronales, c'est-à-dire 9 000 francs... Le patron paie 3 000 francs de charges."

- Danielle : " Et le salarié ?"

- Isabelle Mercier : " Eh bien le salarié, il gagne : 6 000 francs moins 20% de charges... c'est-à-dire 4 800 francs."

- Danielle : " Eh bien ! Alors moi, je paie aussi des cotisations salariales ?"

- Stéphane Petibon : " Non, pas vous, Danielle, vous êtes stagiaire, vous ne percevez pas un salaire, mais des indemnités de stage... Alors, vous ne payez pas de charges. D'ailleurs, je viens de finir votre bulletin de paie, vous pouvez passer le prendre."

Exercice



Lyssna och v  lj det r  tta svaret!

-    - St  phane Petibon : Voil   pour toi Philippe, et voil   pour vous Isabelle...
- Philippe Cadet : Ah non, ce n'est pas pour moi, c'est pour toi, Isabelle.
- St  phane Petibon :    Ah, pardon.    - Isabelle Mercier :    C'est dommage, j'aimerais bien avoir le   ??? de Philippe !    - Philippe Cadet : Eh bien ! Les   ??? salariales ne diminuent pas !    - St  phane Petibon :    Et les cotisations patronales !    - Danielle :    Cotisations salariales ? Cotisations patronales ?    - St  phane Petibon :    Eh oui, on ne peut pas avoir les avantages sociaux    sans cotisation.    - Danielle :    Je ne comprends pas...    - Philippe Cadet :    C'est simple, le salaire brut n'est pas   gal au salaire net.    - St  phane Petibon :    Eh oui,    le salari   doit ???, il doit payer, par exemple, une assurance ???, une assurance maladie, une assurance vieillesse. Ces cotisations sont d  duites de son salaire brut.
-    - Philippe Cadet :    Ce sont les cotisations salariales.   
-    - Isabelle Mercier :    Tu comprends maintenant qu'il y a une diff  rence entre salaire brut et salaire net. Quand tu vas chercher un travail, on va t'annoncer le salaire brut. Il faut enlever environ 20% pour avoir le salaire net.   
-    - St  phane Petibon :    20% de cotisations salariales, mais 50% de cotisations patronales.   
- Danielle :    Oh, c'est compliqu   !   
- Isabelle Mercier :    Tiens par exemple, une personne au   ??? gagne environ 6 000 francs bruts par mois. Le patron paie 6000 francs + 50% de charges patronales,

c'est-à-dire 9 000 francs... Le patron paie 3 000 francs de ???. Â Â

- Danielle : Â Et le salaire ? Â Â

- Isabelle Mercier : Â Eh bien le salaire, il gagne : 6 000 francs
moins 20% de charges... c'est-à-dire 4 800 francs... Â Â

- Danielle : Â Eh bien ! Alors moi, je paie aussi des cotisations
salariales ? Â - Stéphane

Petibon : Â Non, pas vous, Danielle, vous êtes ???, vous ne percevez pas un salaire, mais des
??? de stage... Alors, vous ne payez pas de charges. D'ailleurs, je viens de finir votre ??? de
paie, vous pouvez passer le prendre. Â

Â Â

- 1 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]
- 2 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]
- 3 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]
- 4 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]
- 5 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]
- 6 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]
- 7 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]
- 8 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]
- 9 - [stagiaire] [salaire] [bulletin] [cotisations] [chômage] [SMIC] [cotiser] [charges] [indemnités]

Exercice

1 - [salaire]

2 - [cotisations]

3 - [cotiser]

4 - [chÃ´mage]

5 - [SMIC]

6 - [charges]

7 - [stagiaire]

8 - [indemnitÃ©s]

9 - [bulletin]